

Compte rendu de la réunion du 21/12/2010 du bureau de l'Amapetitecagette

Présents:

Aude Mornas, présidente
Nathalie Arnoux, vice présidente
Sophie Jouve, vice secrétaire
Nicolas Monnerie, trésorier
Yvette Leriche, vice trésorière
Véronique Barrier, coordinatrice volaille
François Berte, coordinateur brebis & pommes
Olivier Combes, coordinateur œufs
Rodolphe Rappeneau, coordinateur légumes
Tristane Rouault, coordinatrice porc
Catherine Chauvet, membre du CA

Absents:

Thibaud Alain, secrétaire
Véronique Miniscloux, coordinatrice pain
Franz Siaugues coordinateur bœuf

Ordre du jour :

- bilan du sondage des œufs et choix d'un producteur
- discussion autour des 2 projets en cours évoqués à l'AG dernière: carte d'adhésion et création de sacs
- quelle marche à suivre quant aux faibles commandes de colis de viande?
- que faire face au refus de participer à la distribution de certains amapiens?
- l'absence du volailler lors des distributions et du boulanger sont elles gênantes pour le bon fonctionnement de l'Amap?
- points divers

1/ Point œufs

Les résultats du sondage effectué sur les 2 sites sont les suivants :

La Saussaye 237 oeufs

Vauventriers 224 oeufs

Soit environ 500 œufs semaine, ce qui est une quantité suffisante pour intéresser un producteur.

Bien sûr les réponses au questionnaire ne constituent pas un engagement ferme des adhérent de l'AMAP.

5 producteurs sont repérés: 4 dans le 28 et 1 dans le 61, producteurs bio de volailles et œufs

Le prix de l'œuf via Mr Bordier serait de 30cts donc un peu cher, sachant que le producteur de l'Amap de Lèves propose 3€ la douzaine.

Contact doit maintenant être pris avec les producteurs pressentis pour savoir si d'une part ils ont la capacité de production et d'autre part si le mode de distribution Amap leur convient.

Le but de l'Amap étant de soutenir un producteur, ce principe servira de guide pour le choix du producteur d'œufs.

Eventuellement si le producteur peut également fournir les volailles, cela pourrait être bien: en effet, les problèmes avec l'actuel producteur de volaille restent nombreux: problèmes de production, de livraison, problème de prix/ poids, absence d'information, de réponses aux questions de la coordinatrice etc

La question se pose de savoir si continuer avec le producteur actuel de volailles est une bonne idée, de plus, son mode de production ne semble pas trop conforme avec les principes de l'amap (poussins achetés et non nourris par le producteur).

La décision est prise de trouver un autre producteur.

2/ cartes d'adhésion

La fabrication de cartes d'adhésion avait été évoquée lors des précédentes réunions: pendant les périodes de vacances scolaires, quand les adhérents ne viennent pas chercher eux-mêmes leur panier, la carte serait « donnée » par l'amapien à la personne qui doit venir chercher le panier à sa place.

Les problèmes pratiques pour la mise en œuvre sont nombreux.

L'idée de la carte est abandonnée, sauf peut-être pour le symbole: carte d'adhésion à l'association.

NB: il n'est pas nécessaire de prévenir le coordinateur en cas de changement de « preneur » de panier, à l'occasion des vacances notamment.

3/ les cabas

La fabrication de cabas avec le logo de l'amap avait également été évoquée, pour notamment éviter que les adhérents n'aient pas de sac/ panier avec eux lors des distributions.

On abandonne le projet: même si c'est un sac « amap » les adhérents « oublieurs » ne le prendront pas davantage qu'un sac autre. Dorénavant, les adhérents qui ne viennent pas avec un sac partiront avec leurs légumes dans les bras, les cagettes prêtées par le producteur n'étant pas systématiquement rendues.

4/ le niveau des commandes de viande

Il est possible d'adhérer à l'amap pour les légumes, ce qui est en général la motivation première des amapiens, mais également pour les produits annexes.

Nous pouvons parfaitement encourager ces adhésions « produits annexes », notamment grâce à une liste d'attente : les personnes souhaitant entrer dans l'amap pour les légumes pourraient ainsi d'ores et déjà bénéficier des autres produits. Et certains pourraient adhérer exclusivement pour les produits autres.

La mise en forme (site, bulletin d'adhésion ?) pour mettre en avant cette possibilité doit être pensée.

5/ refus de distribution

Certains adhérents sont prêts à renoncer à leur panier en invoquant une indisponibilité à la date de distribution à laquelle ils sont inscrits.

Il est rappelé que la distribution fait partie intégrante de la vie d'une amap, qui comme toute association ne vit que grâce à la participation de chacun. Participer à la distribution est l'un des engagements contractuels pris par les adhérents de l'association. Etre adhérent d'une Amap est un engagement fort de solidarité, et de proximité, pas seulement un moyen d'approvisionnement pour les légumes.

La distribution est un moment de convivialité et d'échanges avec les autres amapiens, le producteur, disent à l'unanimité les membres du bureau présents, qui ont déjà participé à des distributions. Les contraintes personnelles (travail, enfants à garder) ne sont jamais incontournables avec un peu d'organisation. Des parents sont par exemple déjà venus distribuer avec leurs enfants en bas âge.

Les personnes qui n'auront pas distribuées au cours de l'année 2010/2011 ne pourront pas ré-adhérer pour l'année prochaine.

60% des adhérents n'ont pas encore distribués. En fait, les adhérents qui ont distribués l'ont fait plusieurs fois. Il faut trouver une nouvelle organisation plus contraignante pour les adhérents, via des mails à envoyer par exemple, et peut-être un système **coercitif**. Le rappel de leur engagement contractuel aux non distributeurs doit être effectué.

6/ absence du boulanger & du volailler lors des distributions

La question se pose suite à quelques erreurs sur les commandes. Compte tenu du nombre de commandes il n'est pas choquant qu'ils ne restent pas sur place.

L'organisation avec le boulanger doit être plus serrée afin que lors du dépôt des produits sur le lieu de distribution, les adhérents distributeurs puissent contrôler que l'intégralité des commandes sont bien livrées.

Un point avec la coordinatrice sur l'organisation des distributions de pain doit être fait. Il semble nécessaire de mettre en place un tableau récapitulatif hebdomadaire des commandes attendues pour pointage contradictoire lors de la livraison par le boulanger.

7/ Points divers

- Sondage de ré-adhésion

Courant février, un sondage de ré-adhésion sera mis en place et les contrats 2011/12 pourront dès ce moment être retournés.

Une liste d'attente doit être mise en place.

- prix de l'adhésion 2011/12

Chaque semaine, 7 à 8 paniers sont oubliés par les adhérents, et concernent quasi exclusivement des paniers 1 semaine/ 2. Il semble plus difficile pour les adhérents 1 semaine/ 2 de se souvenir d'aller chercher leur panier.

De ce fait, notre maraîcher se demande s'il ne serait pas plus judicieux de faire un panier plus petit, pour n'avoir que des paniers hebdomadaires, ce qui devrait améliorer l'organisation des adhérents, et éviter les oublis. Dans ce cas, le prix du panier serait de 12€ par exemple, et pourrait être complété pour les familles plus nombreuses (« option ») par des légumes de conservation par exemple.

Les membres du bureau ne sont globalement pas favorables à cette proposition, qui devrait être soumise à l'ensemble des membres de l'association **par sondage**: en effet, certains membres n'ont adhéré à notre amap que parce qu'elle offrait cette possibilité d'1 semaine sur 2.

Éventuellement, les paniers non réclamés pourraient être donnés à une association d'aide sociale, comme à Lèves, qui viendrait chercher l'excédent en fin de distribution.

- producteur de porc

La dernière livraison a eu lieu malgré la petite quantité commandée. Les différents colis n'étaient pas étiquetés (traçabilité, poids, etc), pas sous vide, et le contenu décevant (beaucoup de rouelle, peu de variété): le contrat n'a pas été respecté par le producteur.

De plus, cela peut exposer l'amap elle-même sur sa responsabilité en cas de problème (contrôle vétérinaire, sanitaire).

Mr Panvert va être contacté : si cette absence d'emballage correct est liée au nombre de commande, il est préférable de différer les livraisons la prochaine fois.

Son obligation contractuelle de livraison de produits sous vide et étiquetés lui sera rappelée.

- échange d'argent sur site

L'amap est une association à but non lucratif, normalement il ne devrait pas y avoir d'échange d'argent sur le site de distribution. **La présence du coordinateur sera à présent indispensable lorsque l'adhérent doit régler une commande sur le site de distribution afin d'éviter toute assimilation à de la vente directe.**

- achats à prévoir

Il sera peut être nécessaire d'investir dans des gants et tabliers pour se « protéger » lors des distributions.

- créer de la vie dans l'association

L'ensemble des membres du bureau est unanime: il faut faire vivre notre amap, pour que les membres réalisent notamment ce que signifie leur choix d'adhésion.

Un pique nique pourra être organisé sur l'exploitation aux beaux jours, suivi par exemple d'une cueillette de haricots, que les adhérents pourront emporter.

8/ prochaine réunion du bureau

La date de la prochaine réunion est fixée au 8 février à 20H30, au même endroit.